

CHOISIR LES CITÉS D'OR POUR REVERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE, C'EST...



- Permettre à des jeunes d'acquérir des compétences humaines et sociales fondamentales pour leur avenir professionnel
- Faciliter leur choix d'orientation, la définition et la concrétisation de leur projet d'avenir
- Renforcer l'engagement sociétal de votre entreprise en soutenant un dispositif unique, social et citoyen à destination des jeunes

MODE D'EMPLOI SUR SOLTEA

- Entre le 27 mai et le 4 octobre 2024, connectez-vous à votre espace privé en tant qu'entreprise assujettie
- Renseignez Les Cités d'Or ou le N° 539 979 534 00036
- Renseignez votre souhait d'affectation et le pourcentage que vous souhaitez flécher
- L'URSSAF et la Caisse des dépôts et Consignations feront le nécessaire pour prélever, répartir et reverser les fonds affectés.



SIRET 539 979 534 00036

direction@lescitedor.fr